الإتحاد الجزائري لكرة القدم

# FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF 1963

Ref 939/SG/FAF/2022

01 AOUT 2022

د.و.ك.ف. وثيقة الكترونية الصادرة التاريخ 02/08/2022 الرقم 1772

**A Messieurs les Présidents,**
**Ligue Inter-Régions de football**
**Ligues Régionales de Football**

**Objet :** Application de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire relative au changement du système de compétitions

**Messieurs,**

Conformément à la résolution du bureau fédéral du 21 Juillet 2022, et en application de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Novembre 2021, relative au changement de système de compétitions, et afin de permettre aux clubs d'entamer la nouvelle saison 2022-2023 dans de bonnes conditions, conformément aux dispositions réglementaires relatives aux compétitions de Football amateur 2022-2023, il est demandé aux différentes ligues (Inter-ligues et Régionales) de :

- Procéder à la publication sur leurs site web respectifs avant le 04 Aout 2022, des composantes des différents groupes, tel que définies par les modalités d'accession et de rétrogradation, publiées au début de la saison écoulée. Pour rappel tous les groupes devront être constitués de 16 clubs.

- La ligue inter-Régions sera constituée de six (06) groupes.
- Les Divisions « Régionale 1 » des ligues Régionales seront constituées d'un seul (01) groupe, mis à part la LRF-Ouargla qui sera constituée de deux (02) groupes exceptionnellement.
- Les Divisions « Régionale 2 » des ligues Régionales seront toutes constituées de deux (02) groupes, mis à part la LRF-Ouargla qui sera constituée de quatre (04) groupes, la LRF- Alger qui sera constituée de Trois (03) groupes, et de LRF-Sud-ouest qui sera constituée d'un seul groupe.

En outre, il a été constaté que lors de la saison « 2021-2022 », certaines ligues de wilaya ont organisé des championnats de la division « Honneur » avec un nombre très faible de journées (moins de 20 journées). De ce fait, et aux fins d'équité, il est impérativement demandé aux ligues régionales, de veiller à la stricte application du règlement des championnats amateur, notamment l'Article 1 (Alinéa 5), relatif à l'organisation des différents championnats, et d'interdire l'accession en « Régionale 2 », les clubs champions des divisions « Honneur » n'ayant pas soumis aux dispositions de cet article, et de procéder à un rééquilibrage des groupes, en faisant accéder les équipes classées 2$^{emes}$ des championnats des autres ligues tout en appliquant l'Article 69 des Règlements de championnats de football amateur, relatif aux classements.

Il est clair, que les ligues de wilaya qui ont bénéficié au début des championnats saison 2021-2022, d'une dérogation de la Fédération Algérienne de Football, ne sont pas concernées par cette interdiction.

Nous attachons une grande importance quant au respect de la présente note.

Comptant sur votre habituelle collaboration, Merci d'accepter Messieurs, les Présidents, nos salutations les meilleures.

Fédération Algérienne de Football
M. DJIGHI M. Lamine
Secrétaire Général

Chemin Ahmed Ouaked – BP 39 Dely-Brahim-Alger
Tél. : 213 (0)21 98 43 01 Fax : 213 (0)23 31 85 04

شارع أحمد واكد ص.ب. 39 – دالي إبراهيم – الجزائر
presidence@faf.dz http :www.faf.dz